

La Surveillance réglementaire de la Qualité de l'Air Intérieur (SQAII) dans les ERP sensibles de la ville de Besançon



conférence technique
CEREMA du 28 novembre

SQAI sur les ERP jeunes enfants de la ville de Besançon de 2016 à 2022

Ancienne version réglementaire : guides pratiques 2016 et 2019 du ministère de la transition écologique et solidaire



- ★ Une bonne qualité de l'air intérieur favorise le bien-être et l'apprentissage de nos enfants.
- ★ Améliorer la qualité de l'air est l'affaire de tous : équipe de direction, enseignants ou animateurs, personnel chargé de l'entretien et services techniques responsables de la maintenance, chacun agit dans son domaine.
- ★ Ici, on accorde une attention particulière au bon renouvellement de l'air dans les locaux, à la vérification régulière de l'état des systèmes de ventilation, à la sélection de produits de construction et de décoration étiquetés A+.

Pour connaître toutes les actions mises en œuvre dans l'établissement, contacter l'équipe de direction.

Plus d'information sur :

www.developpement-durable.gouv.fr
rubrique Prévention des risques > Pollution, qualité de l'environnement et santé > Air > Air Intérieur



ERP jeunes enfants Ville de Besançon : 105 établissements (64 écoles, 15 crèches et 26 centres de loisirs)

Même stratégie adoptée pour tous les établissements : deux fois moins coûteuse et plus d'implication des professionnels d'établissements et parties prenantes

1

Evaluation des moyens d'aération (tous les sept ans) par DAB

2

Programme d'actions de prévention conformément au Guide

- ✓ 4 grilles d'auto-diagnostic
- ✓ Sources polluants identifiées = mesures ponctuelles recommandées : formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone, tétrachloroéthylène.
- ✓ Plan d'actions
- ✓ Renouvellement annuel recommandé



Avec :

- Accompagnement d'ATMO BFC dans la réalisation du diagnostic et plan d'action, synthèse et plan de mesures recommandées
- En cas de polluant suspecté : mesures recommandées par BE COFRAC
- En cas de dépassement de valeurs limites : recherche de sources



Travail en mode projet : un groupe technique dédié

- **Pilotage DHS** : Veille réglementaire, planification, coordination, suivi
- **Directions** : directeurs + référents SQA1 désignés et formés :
 - ✓ DAB : Évaluation des moyens d'aération
 - ✓ EDUCATION, PETITE ENFANCE, DIRECTION VIE DES QUARTIERS : Réalisation des diagnostics en lien avec les professionnels d'établissements, consultation des BE COFRAC pour mesures polluant suspecté, suivi et ajustement annuel des diagnostics (grilles) et plans d'action, information utilisateurs
- **Intervenants** :
 - ✓ ATMO BFC : Appui technique et formation, plan de mesures recommandées, plans d'actions, en cas de dépassements de valeurs limites : mesures complémentaires, recherche de sources et conseil sur actions de remédiation,
 - ✓ BE COFRAC : Mesures recommandées du polluant suspecté
- 1 réunion par mois,
- une lettre d'information trimestrielle pour les élus
- ✓ Un coût global de 111 435 Euro TTC (investissement : capteurs, fonctionnement : mesures, valorisation agents)

Etat des lieux à ce jour

- **Grille Evaluation des moyens d'aération (DAB):** réalisé sur tous les établissements + travaux réalisés par DAB suite à l'évaluation (Ajout de châssis ouvrants, Installation d'une VMC...) + affichage des conclusions dans tous les établissements
- **4 grilles d'autodiagnostic** (gestionnaires de l'établissement, responsables d'activités, services techniques, personnels d'entretien) saisies par les référents SQAI en lien avec les professionnels d'établissement : réalisé sur tous les établissements + affichage poster réglementaire
- **Mesures polluants** (plan de mesures ATMO BFC) : écoles (9 benzène, 1 formaldéhyde, 4 CO2), crèches (2 benzène, 2 formaldéhyde, 1 CO2), centres de loisirs (4 mesures formaldéhyde printemps 2023) : pas de dépassement avec les seuils de l'ancienne version réglementaire
- **Plans d'actions** réalisés pour tous les établissements
- **Communication** au réseau Villes Santé OMS
- **Une nouvelle version réglementaire au 1^{er} janvier 2023**



LEVIERS

- ✓ Organisation en mode projet avec des référents SQAI assurant le lien avec les professionnels d'établissements
- ✓ Compétence air en interne et partenariat historique avec ATMO BFC
- ✓ Forte implication de certaines directions
- ✓ Développement d'outils collaboratifs (plateforme Sharepoint, grilles Excel) par DHS permettant partage d'informations, gain de temps à la saisie et traçabilité
- ✓ Sensibilisation réalisée par le service PPS avec la mallette pédagogique ATMO BFC dans les centres de loisirs (2022 : 2 séances dans 4 accueils de loisirs pour un total de 160 enfants concernés)
- ✓ Lien avec la charte Besançon « sans perturbateurs endocriniens »



FREINS

- ✓ Projet en santé environnementale qui demande un temps de pilotage, coordination et suivi importants et une grande technicité
- ✓ Projet transversal qui demande mobilisation et travail commun de plusieurs directions et professionnels d'établissements
- ✓ Difficultés d'adhésion pour certaines directions concernées
- ✓ Projet qui s'ajoute aux dossiers courants induisant un manque de temps pour le suivi du plan d'actions par les directions concernées

Pistes de réflexion pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation SQA1 sur la Ville de Besançon



Un projet réglementaire et de santé environnemental

- ❖ Nombre d'établissements concernés : 105 initiaux (64 écoles, 15 crèches et 26 centres de loisirs) plus, 4 résidences autonomie, soit 109 établissements
- ❖ De nouvelles salles concernées : salle de restauration et les salles de sport
- ❖ Dans le cadre de l'évaluation des moyens d'aération, s'intègrent des mesures de CO2 obligatoires, 2 scénarios à l'étude (en attente d'arbitrage) :



- En régie : expertise air en interne, meilleure implication et acculturation des agents, canal de communication efficace avec les parties prenantes, réactivité accrue, pérennité et continuité (annualité de la mission), coût moins élevé
- Externalisation : question quant à la continuité de la mission, moins de sensibilisation des professionnels d'établissements, coût élevé en raison de la mobilisation pendant la mesure, des déplacements, des temps de préparation, du temps de rédaction des rapports et de la maintenance des appareils

Les parties prenantes et leurs rôles



- DHS : pilotage, planification, coordination, suivi, veille réglementaire, mesures de CO2, suivant le scénario retenu pilotage des marchés (accompagnement et mesures obligatoires de polluants), communication/sensibilisation (flyer CO2...) Désignation de l'ensemble des référents SQAI

- Directions : directeurs + référents SQAI désignés et formés :
 - DAB : Évaluation des moyens d'aération + financement des mesures de polluants obligatoires aux étapes clés de la vie d'un bâtiment (rénovation, construction)

 - DIRECTIONS EDUCATION, PETITE ENFANCE, VIE DES QUARTIERS, CCAS : Réalisation des auto diagnostics (grilles) en lien avec les professionnels d'établissements, financement des mesures en polluants recommandés, suivi et ajustement annuel des diagnostics et plans d'action, information utilisateurs

- Intervenants :
 - ❖ BE expert : Appui technique et formation, plan de mesures recommandées à partir des autodiagnostic, plans d'actions, en cas de dépassements de valeurs limites : mesures complémentaires, recherche de sources et conseil sur actions de remédiation,
 - ❖ BE COFRAC : Mesures recommandées et mesures obligatoires des polluants aux étapes clé du bâtiment

Organisation et planification



- Travail en mode projet avec les parties prenantes (2 COTECH et 1 COPIL)
- Une nouvelle réglementation à intégrer et des nouvelles directions à impliquer
- Des directions expertes déjà impliquées dans le dispositif
- Des référents SQAI déjà désignés dans chaque direction

- En attente : validation du scénario (Régie ou externalisation ?)

- Un projet avec un budget conséquent

- Un calendrier de mise en œuvre reporté